

LE FOYER CANADIEN

RECUEIL publié du 1er au 5 de chaque mois, par livraison de 32 pages in-octavo, et rédigé, dans l'intérêt exclusif de la littérature, par une association de LITTÉRATEURS CANADIENS, sous la direction de MM. l'abbé J. B. A. Ferland, L. J. C. Fiset, A. Gérin-Lajoie, l'abbé H. R. Casgrain et F. A. H. LaRue.

**Prix de l'abonnement : Une Piastre par an, payable d'avance.
L'abonnement date du 1er Janvier de chaque année.**

LE VOLUME DE PRIME

Le grand nombre d'abonnements reçus depuis la publication de ce volume nous ayant obligés d'en faire une seconde édition, nous sommes en mesure de continuer encore à ceux qui s'abonneront d'ici à quelque temps, le privilège de recevoir cette prime d'encouragement.

Ainsi, jusqu'à avis du contraire, les nouveaux souscripteurs au *Foyer Canadien*, recevront, (franc de port) en s'abonnant, la seconde édition du volume premier de LA LITTÉRATURE CANADIENNE.

Le nombre assez limité des exemplaires de cette seconde édition ne nous permet pas d'en déposer chez nos divers Agents locaux. Néanmoins, pour la commodité de ceux qui désireraient s'abonner en personne, des exemplaires seront déposés à Montréal, chez MM. Fabre et Gravel, libraires, et à Québec, chez MM. Desbarats et Derbishire, coin des rues Ste. Anne et des Jardins, chez M. T. H. Hardy et M. E. P. Fréchette, libraires, Haute-Ville.

On pourra s'abonner, en outre, en s'adressant directement, par lettre (enregistrée et affranchie) " Au Gérant du FOYER CANADIEN, Québec," ou à GEO. DESBARATS, Junior, Ecr., qui a bien voulu consentir à remplir, jusqu'à nouvel ordre, les fonctions de Gérant.

TOUTE AUTRE COMMUNICATION, relative à l'administration du Recueil, devra pareillement être adressée à GEO. DESBARATS, Junior, Ecr., Québec.

Le Bureau du *Foyer Canadien* (coin des rues Ste. Anne et des Jardins) est ouvert tous les jours de la semaine, de 9 heures A. M. à 5 heures P. M.

Les Libraires qui souscriront pour plus de dix exemplaires et qui paieront d'avance, auront droit à une remise de dix pour cent.

Le prix du port du *Foyer Canadien*, (qui est à la charge de l'abonné) est d'un centin par livraison. Il n'est même que de six CENTINS par année, s'il est payé d'avance (tous les trois mois) entre les mains du maître de poste.